



THIENDELLA FALL LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ELECTIONS

Le Directeur général des Elections Thiendella Fall ne se frotte pas encore les mains mais à la veille du scrutin du 24 février, il est moins stressé que dans le passé. Tout est fin prêt selon lui et des dispositions sont prises pour veiller à toutes tentatives de sabotage.

La Gazette : voulez-vous nous faire le point sur le dispositif que vos services ont mis en place pour cette présidentielle ?

Thiendella Fall : Les statistiques de la carte électorale pour la présidentielle du 24 février s'établissent ainsi qu'il suit : nombre total de bureaux de vote : 15 397 dont 746 pour la diaspora, nombre total de lieux de vote 6 919 dont 370 et nombre total d'électeurs 6 683 043 parmi eux 309 592 votent à l'extérieur. *La Carte électorale contenant la liste des bureaux de vote ainsi que leurs lieux d'implantation sur le plan national et à l'étranger a été remise, en support électronique et en version papier, aux mandataires des candidats à l'élection présidentielle le jeudi 24 janvier 2019. Je dois ajouter que depuis le 9 janvier 2019, des commissions administratives de distribution des cartes d'électeur ont été créées par les Préfets et les Sous-préfets, à l'intérieur du pays, et par les Chefs des représentations diplomatiques ou consulaires, à l'extérieur du pays, conformément aux articles L.54 et R.109 du Code électoral.*

Rappelons que la distribution des cartes n'a jamais été arrêtée depuis la fin des élections législatives du 30 juillet 2017. Elle est permanente aux termes de l'article R.50 du Code électoral.

Les commissions administratives garantissent une représentation plurielle au sein de ces instances de distribution. La mise en place du matériel électoral, entamée depuis le 13 décembre 2018, a été totalement achevée, pour l'intérieur comme pour l'extérieur du pays, le dimanche 10 février 2019, soit près de deux semaines avant la date du scrutin.

La nouveauté introduite consiste, cette année, à pré-conditionner le petit matériel, suivant la carte électorale de chaque circonscription administrative et de chaque juridiction. A cet égard, l'impression des bulletins de vote selon la taille de l'électorat des bureaux de vote facilitera le dispatching du matériel et constituera une garantie pour la disponibilité effective et au complet des documents et imprimés électoraux dans les bureaux de vote.



Le scrutin pourrait être saboté. La menace est faite par l'ancien président de la République Abdoulaye Wade. Comment gérez cela.

Eu égard aux velléités de sabotage du scrutin, les dispositions sont prises au niveau central, comme au niveau déconcentré pour garantir l'exercice libre du droit de vote et la protection effective des personnes et des biens. Je n'en dirai pas plus.

Où en êtes-vous avec la distribution des cartes d'électeur ?

A la date du 15 février 2019, les statistiques de la distribution s'établissent ainsi qu'il suit pour l'intérieur du pays : **nombre total de cartes issues de la refonte : 6 050 075**, nombre total de cartes retirées : 5.5.961.305, reste à distribuer : 88.770. **le taux de retrait est donc de 98,53 %.** **Pour ce qui concerne le nombre total de cartes issues de la révision exceptionnelle et de la modification de la carte électorale, nous sommes à 417 572 et le nombre total de cartes retirées est de 320.939.** concernant le reste à distribuer, le total est de : 96.633 soit un **taux de retrait de 76,86 %.**

Donc au niveau national, sur un total général de 6 467 647 (incluant des rééditions dues à la modification de la carte électorale), 6 282 244 cartes ont déjà été retirées, soit un taux de retrait global de 97,13 %. Le nombre total de cartes à retirer est, ainsi, au niveau national, de 185.403, soit 2,87

% de cartes encore en souffrance au niveau des commissions administratives de distribution.

Une élection réussie, c'est une bonne formation des acteurs. Quelle stratégie a été déroulée ?

La presque totalité des acteurs a été concernée par le plan de formation déroulée par la DGE : les citoyens, la société civile, les professionnels des médias, les candidats à la candidature, les plénipotentiaires des candidats, les forces de sécurité, les autorités administratives, les Chefs des missions diplomatiques et consulaires, les agents des administrations impliquées dans le processus électoral, les magistrats et les démembrés de la CENA. L'accent est actuellement mis sur l'organisation et le fonctionnement des bureaux de vote pour harmoniser la compréhension des dispositions légales par tous les acteurs.

Par ailleurs, à la date du 13 février 2019, 41 demandes d'accréditation de missions d'observation électorale ont été reçues et instruites. A l'issue du processus d'instruction par la commission nationale dont la CENA est membre, 36 dossiers ont, reçu un avis favorable. Ainsi, plus de 5000 observateurs dûment accrédités surveilleront le processus électoral, les opérations de vote, le dépouillement ainsi que le recensement des votes.

Pape Amadou Fall

